

## Charte de fonctionnement

### **Mission**

Depuis septembre 2011, l'OrTra Santé-Social du canton de Fribourg est en charge de l'organisation des cours interentreprises pour les métiers qui entrent dans son champ de compétence.

Nous inscrivons cette activité dans un champ éthique exigeant.

### **Valeurs et engagements**

La recherche du bien-être des bénéficiaires des prestations finales est au cœur de nos actions. Nous respectons et encourageons les normes éthiques des professions concernées. Nous mettons en place des cours de qualité, dans le respect des personnes en formation. Nous veillons à maintenir une cohérence entre les cours, en tenant compte de la complémentarité des approches.

Nous nous inscrivons dans une logique collaborative avec les autres acteurs concernés par la formation professionnelle, sur le plan direct de la formation des apprentis comme sur le plan des structures organisationnelles et institutionnelles.

Nous prenons en compte les développements contextuels et adaptons nos actions en tenant compte des modifications du domaine professionnel concerné.

### **Contexte**

Un personnel qualifié et spécialisé est en charge du développement des cours et de la mise en œuvre de la pédagogie. Nous pouvons compter sur des locaux adaptés et sur du matériel correspondant au niveau de prestation attendu. Nous travaillons dans un esprit d'amélioration continue, en utilisant un système de gestion de la qualité répondant à des critères spécifiques, liés à l'organisation de tels cours.

Nous respectons le cadre légal et réglementaire spécifique à la formation professionnelle et aux autres éléments contractuels relatifs à notre mission.

### **Fondements éthiques**

Nous appliquons une pédagogie de la réussite, en recherchant à développer constamment la qualité professionnelle des personnes en formation.

**Nous nous engageons avec force pour la qualité des formations,  
la réussite des parcours et la satisfaction de nos partenaires !**

Fribourg, le 10 janvier 2012